
La médaille militaire

Sous la présidence et le second empire



Instituée par décret du 22 janvier 1852, la médaille militaire devait récompenser les meilleurs des sous-officiers et des militaires du rang, spécialement ceux qui avaient accompli des actes de courage au combat.

Véritable "Légion d'honneur du sous-officier", elle a justifié sa création et trouvé sa signification lors des guerres et des théâtres d'opérations.

Modèle les Présidence

Les caractéristiques de l'insigne furent fixées par le d'décret du 29 février 1852 et sa réalisation fut confiée au graveur général des Monnaies Désiré Albert BARRE.

Sur l'avers : le nom du prince président LOUIS - NAPOLEON III entourant l'effigie de celui-ci.

Sur le revers : un médaillon central doré ; portant l'inscription VALEUR ET DISCIPLINE, était entouré

Par une fine auréole émaillée de bleu. Une couronne de laurier argentée entourait l'ensemble.

Un aigle d'argent surmontait le médaillon central, ses ailes touchant la couronne de laurier.



Le modèle second Empire

Se différentiait du précédent, par l'aigle surmontant, non plus le médaillon central, mais la couronne de laurier l'entourant. Les ailes de l'aigle apparaissaient ainsi nettement détachées du module.

Plusieurs modèles







La Médaille coloniale de 1893 à 1913



L'objectif de la création de la Médaille coloniale était d'attribuer un insigne spécifique aux troupes prenant part à des opérations militaires de pacification au sein des territoires de l'ancien empire colonial français.
L'initiative du dépôt de la proposition de loi revient au vicomte de Montfort

. La Médaille coloniale a été instituée avec effet rétroactif par l'article 75 de la loi de finances du 26 juillet 1893. Un décret du 6 mars 1894 a précisé son aspect
A l'avers : *l'effigie de la République gravée par Georges Lemaire avec l'inscription « République française »*
Au revers : *un globe terrestre entouré d'attributs militaires et surmonté de la légende « médaille coloniale »*
Le ruban *étant à raies blanches et bleu ciel*



Ses modalités d'attribution avec une nomenclature des opérations et faits de guerre donnant droit à la médaille accompagnée des agrafes correspondantes (à l'exclusion des expéditions ayant déjà donné ; lieu à l'attribution d'une médaille commémorative spécifique). La loi de finances du 13 avril 1898 a prévu l'attribution de la médaille aux fonctionnaires ou aux civils ayant assisté à des opérations militaires ou participé à des missions coloniales périlleuses ». La loi du 27 mars 1914 a instauré la possibilité d'attribuer la Médaille coloniale sans agrafe aux militaires ayant servi plus de six ans dans les colonies.

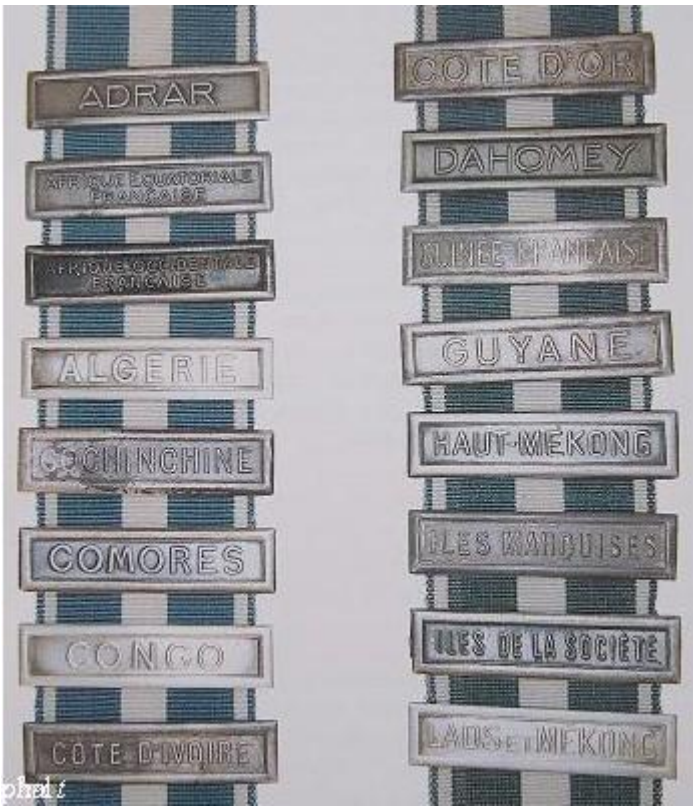
L'insigne

La distribution de la Médaille coloniale a été réalisée deux ans après sa création à compter d'une décision du ministre de la Marine en date du 4 juin 1895. On distingue trois types principaux qui ont donné ; lieu à de très nombreuses variantes par des fabricants privés
(prés de cinquante variantes répertoriées, y compris les modèles d'essai mis dans le commerce avant 1895)

Le premier type officiel en vigueur de 1895 à 1914 se distingue par un jeton signé à l'avers, en relief, par G. Lemaire, une bélière biface, et des agrafes rectangulaires
(avec pince à rabattement de forme échancrée)
Réalisées par des fabricants privés (les entreprises Mercier, Roux et Salat)

L'originalité de cette médaille commémorative tient incontestablement à la diversité
de ses agrafes dont l'inspiration est clairement d'origine britannique.

Certaines, en or, sont extrêmement rares
(de l'Atlantique à la Mer Rouge, Centre Africain, Mission Saharienne, Gabon-Congo).



Les modèles de la médaille coloniale

De 1893 à 1913



1er modèle Marginale à l'épaule haute non signet sans béliére1893-1895



1er modèle Marginale à l'épaule haute non signet 1893-1895



2éme modèle état premier type officiel 1895-1913



3éme modèle état type intermédiaire 1913

La Médaille coloniale
1913
1914 - 1962

C'est en 1913 que la Monnaie de Paris décida de prendre intégralement

À sa charge la fabrication de** la Médaille **coloniale

<u>L'insigne</u>

<u>Le type intermédiaire 1913</u>



Se distingue par un jeton du premier type signé à l'avers, en relief, par G. Lemaire, et une bélière uni face, la douille est formée de deux troncs de cônes

<u>Second type officiel 1914-1962</u>



Voit son jeton redessiné ; et gravé par G. Lindauer. La signature de Georges Lemaire apparaît en creux alors que sur le premier type officiel celle-ci était en relief. La bélière à feuillage devient uni face et la douille est formée de deux troncs de cônes.

VARIANTE



La Médaille coloniale

1913 – 1962

Les fabrications privées

Dans les années 1920 les fabricants privés sont fortement sollicités par la monnaie de Paris dans l'incapacité de fournir les demandes

Les modèles devant être d'un diamètre maximum de 25 millimètres

En 1928 une intervention du ministre de la guerre autorisant la vente de modèle officiel par les fabricants privés de cette situation va naitre un grand nombre de modèles en argent ou non

Dans des diamètres de 25 à 30 millimètres

Les insignes

ARTHUS-BERTRAND



MARIE-AUBERT



DELANDE



MOURGEON



CHOBILLON



La Médaille coloniale
Les fabrications privées

Etat français



TB TEWFIK BICHAY au Caire



Monobloc



La Médaille Outre-Mer

1962-2010

Monnaie de Paris



Les fabrications privées

MOURGEON



ARTHUS-BERTRAND



DELANDE



DELSART



MAGNINO



EECKELERS-CENTINI



Photos collection : ***http://phaleriste-amateur.fr***

LA MÉDAILLE

DU LEVANT



L'application du traité de Versailles déterminant la partition de l'empire ottoman, avec la création du Liban et de la Syrie, entraîna les troupes françaises stationnées en Cilicie à mener de dures opérations de guerre contre les forces turques. Les troupes françaises de Syrie, aux ordres du général Henri GOURAUD, durent, quant à elles, mener des opérations de pacification suite aux massacres kurdes à Urfa.

Le président du Conseil, Aristide BRIAND, avait dit de nos forces, qu'elles se battaient « *uniquement pour accomplir un devoir d'humanité, pour protéger les minorités qui, sans notre intervention, auraient été vouées au massacre…* »

En faveur de ces soldats et marins, la loi du 18 juillet 1922 créa la Médaille commémorative de Syrie Cilicie.

Petit module



Cette médaille sera de nouveau employée pour commémorer les opérations exceptionnelles, menées contre les Druzes, qui se déroulèrent en Syrie durant les années 1925 et 1926.

Gros module



A la suite de l’application de la loi du 24 décembre 1941, la Médaille commémorative de Syrie Cilicie fut réutilisée par le Gouvernement de Vichy, sous le nom de Médaille commémorative du Levant, pour être attribuée aux troupes du Levant qui résistèrent, au cours de cette année 1941 (opérations menées entre le 8 juin et le 12 juillet), aux attaques des forces franco-britanniques.
L’ordonnance du 13 avril 1944 en interdira le port et rétablira la Médaille commémorative de Syrie Cilicie.



Alors que le Gouvernement de Vichy instituait sa Médaille commémorative du Levant ; le Gouvernement de la France Libre créait quant à lui la Médaille du Levant, fabriquée à Londres sans agrafe ni l’inscription SYRIE - CILICIE mentionnée au revers, et destinée :



♦ Au personnel des Forces Françaises Libres ayant participé à des opérations de police dans les États du Levant, entre le 12 juillet 1941 et le 14 août 1943 ;

♦ Au personnel des Forces Françaises Libres ayant deux ans de séjour minimum dans les États du Levant.

AGRAFES

Une agrafe de type oriental, en bronze, avec l'inscription **LEVANT** pour les opérations effectuées entre le 11 novembre 1918 et le 20 octobre 1921.
Une agrafe de type oriental, en vermeil, avec l'inscription **LEVANT 1925 - 1926** pour les opérations effectuées entre le 21 juillet 1925 et le 30 septembre 1926.
Une agrafe de type oriental, en argent, avec l'inscription **LEVANT 1941** pour les opérations effectuées entre le 8 juin et le 12 juillet 1941 (Médaille commémorative du Levant, du Gouvernement de Vichy).

Photos collection: ***http://phaleriste-amateur.fr***

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA CAMPAGNE D'INDOCHINE



INSIGNE

Médaille ronde en bronze, du module de 36 mm.
Dessin du général CARLIER et gravure de Louis MULLER.

Sur l'avers : soutenue par un naja à sept têtes, l'inscription INDOCHINE placée au centre d'un cartouche en relief, est surmontée de l'éléphant tricéphale entouré par la légende
REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Sur le revers : une couronne ouverte de feuilles de chêne et de laurier entourée par l'inscription
CORPS EXPEDITIONNAIRE FRANÇAIS D'EXTREME - ORIENT.



Modèles locales sept Najas



Modèles locales huit Najas



Documentations sur les modèles locales de la revue

LA GAZETTE DES UNIFORMES



LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE D'INDOCHINE

pha t

Texte et photos : **Jean Huon**

Déstabilisée au cours de la Seconde Guerre Mondiale par un conflit localisé avec la Thaïlande, puis par l'occupation japonaise, l'Indochine française est dans un chaos total au moment où l'ennemi capitule.

Mais Japonais et Américains ont favorisé l'implantation des nationalistes communistes dans tout le pays et c'est cette situation que trouvent à leur arrivée Jean Sainteny puis le général Leclerc chargés par le gouvernement de reprendre les choses en main. Le rétablissement de la souveraineté française en Indochine se situe dans une époque particulièrement troublée. D'après les accords de Postdam, le pays doit être partagé en deux : au nord du 16ème parallèle, les Chinois doivent prendre le contrôle du pays, tandis que les Anglais s'occuperont de gérer le Sud.

Refusant cette situation, les Français cherchent à occuper rapidement le terrain et à reprendre en main l'administration et les populations civiles. Malgré le courage des soldats qui combattent sous les trois couleurs, ils n'y parviendront pas. Un dur conflit commence, il va durer neuf ans. Il verra s'accomplir d'héroïques actions engagées par des militaires tous volontaires qui au lieu d'être soutenus par la métropole, assisteront avec dégoût à l'apathie de la plupart de leurs concitoyens, à la corruption de certains hommes politiques et à la trahison de syndicats plus soucieux de leur idéologie que des intérêts de leur pays. L'affaire se termine - pour nous du moins - le 7 mai 1954 à Dien-Bien-Phu.

Médaille commémorative d'Extrême Orient, modèle officiel de la Monnaie de Paris (Avers). En bas à gauche, le revers de la médaille officielle.

LA MÉDAILLE D'INDOCHINE 37



La médaille dite de «Dien Bien Phu» à gauche l'avers, à droite le revers.

Les soldats du corps expéditionnaire reviennent dans un village hostile. A l'entrée sur la pancarte on peut lire: «Dien mille ans à Ho Chi Minh !».

Variante locale n°2 à gauche l'avers et à droite le revers.

38 LA GAZETTE DES UNIFORMES

LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE D'EXTREME-ORIENT

Depuis 1950, plusieurs parlementaires avaient proposé la création d'une «médaille permettant d'honorer les combattants de ce conflit douloureux et lourd de danger, qui mêle aux risques habituels des rencontres massives les surprises des fronts mouvants et des incessantes embuscades sous les rigueurs d'un climat déprimant».

Le 1er mars 1953, le gouvernement crée une décoration destinée à récompenser tous les militaires des armées de terre, de mer et de l'air, qui auront depuis le 16 août 1945 appartenu pendant plus de quatre-vingt-dix jours à une formation régulière ou supplétive de l'Union Française engagée en Extrême-Orient.

Aucune condition de délai n'est demandée aux militaires blessés en opération ou ayant reçu une citation pour acte de bravoure.

Ce droit est étendu aux marins de commerce et aviateurs civils ayant transporté pendant quatre-vingt-dix jours des personnels ou des matériels, à destination ou à l'intérieur de l' Indochine.

Il cesse le 27 juillet 1954 pour tous les personnels civils et militaires.

Aucun diplôme n'est délivré aux ayant droit.

en tous points identiques au modèle officiel, mais réalisée en



Variante locale n°5: à gauche l'avers et à droite le revers.

cuivre et dont l'avers est émaillé. Le nom du récipiendaire est gravé sur le revers.

Modèle de Dien-Bien-Phu: cette médaille n'a aucune existance légale, elle est due à l'initiative d'anciens combattants résidant en région parisienne. Le revers de la médaille a été modifié par effacement de la couronne de feuillage et on a gravé à la place la mention

A L'HONNEUR PERDU
AU COURAGE BAFOUE



A LA FIDÉLITÉ TRAHIE

Une barrette en argent ou en



métal blanc figure sur le ruban avec l'inscription *Dien Bien Phu.*

VARIANTES LOCALES

La médaille du Corps Expéditionnaire Français en Extrême-Orient a donné lieu à de nombreuses fabrications locales qui font aujourd'hui le bonheur des collectionneurs.

- Modèle N° 1 en bronze patiné, diamètre 34,5 mm, épaisseur 3 mm avec une gravure assez

Variante locale n°5: à gauche l'avers et à droite le revers.



grossière. L'avers porte un naja à huit têtes et au revers figure la mention *Corps expéditionnaire d'Extême-Orient* sur trois lignes sans feuillage. La bélière est emboutie et le ruban passe dans une barrette.

- Modèle N° 2 en bronze brut, diamètre 37,5 mm, épaisseur 2 mm, gravure grossière. Le naja est à huit têtes et au revers on trouve la même mention que sur la version précédente, le bord du revers est chanfreiné. La bélière est moulée et le ruban passe dans une barrette.
- Modèle N° 3 en bronze patiné, diamètre 35,8 mm, épaisseur 1,5 mm. Même aspect général que les deux autres modèles mais avec un naja à sept têtes. La bélière est emboutie et le ruban passe dans un anneau.
- Modèle N° 4 en bronze patiné, diamètre 36,2 mm, épaisseur 2 mm. L'avers porte un naja à huit têtes et la gravure est plus fine que sur les versions précédemment décrites, au revers figure la mention *Corps expéditionnaire d'Extême-Orient* sur trois lignes sans feuillage. La bélière est emboutie et le ruban passe dans un anneau.
- Modèle N° 5 en laiton fondu, diamètre 33,2 mm, épaisseur 2 mm. L'avers porte un naja à sept têtes avec une gravure fine, le revers est vierge de toute inscription. La bélière est moulée et le ruban passe dans un anneau.
- Modèle N° 6 en cuivre fondu et vernis, d'un diamètre de 36,4 mm de diamètre pour 1 mm d'épaisseur. Le naja est à sept têtes, le revers porte sur trois lignes grossièrement gravées *Corps expéditionnaire d'Extême-Orient* sans autre fioriture. La bélière est, elle aussi, en cuivre, le ruban passe dans une bélière.

Il peut bien sûr en exister d'autres et toute information complémentaire en la matière sera la bienvenue. ■

Numérotation tout à fait arbitraire de l'auteur, n'ayant d'autre but que de faciliter l'identification des illustrations.



MEDAILLE DES OPERATIONS EN AFRIQUE DU NORD

11 JANVIER 1958

La médaille est ronde en bronze, du module de 30 mm.
Gravure de Georges Lemaire pour l'avers ; dessin du général Carlier et gravure de Raymond Tschudin pour le revers.
- Sur l'avers : l'effigie de la République casquée entourée de la légende « REPUBLIQUE FRANCAISE ».
- Sur le revers : une couronne ouverte de chêne et de laurier entourant l'inscription « MEDAILLE COMMEMORATIVE OPERATIONS DE SECURITE ET MAINTIEN DE L'ORDRE ».
La bélière est formée de deux branches de laurier.

Le ruban est rouge écarlate avec une large raie centrale verticale bleue de 14 mm et sur chaque bord, séparée de celui-ci par un liseré rouge écarlate de 1 mm, une bande verticale blanche de 5 mm.

Il existe cinq agrafes rectangulaires en maillechort doré dont le port sur le ruban n'est pas limitatif :

ALGERIE,

TUNISIE,

MAROC,

SAHARA,

MAURITANIE.

Modèles

Monnaie de Paris ***Sécurité et maintien de l'ordre***	***Monnaie de Paris*** ***Commémorative d'Afrique du nord***	***Arthus Bertrand*** ***Commémorative d'Afrique du nord***





MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DE MADAGASCAR

- 31 juillet 1886 & 15 janvier 1896 -

HISTORIQUE



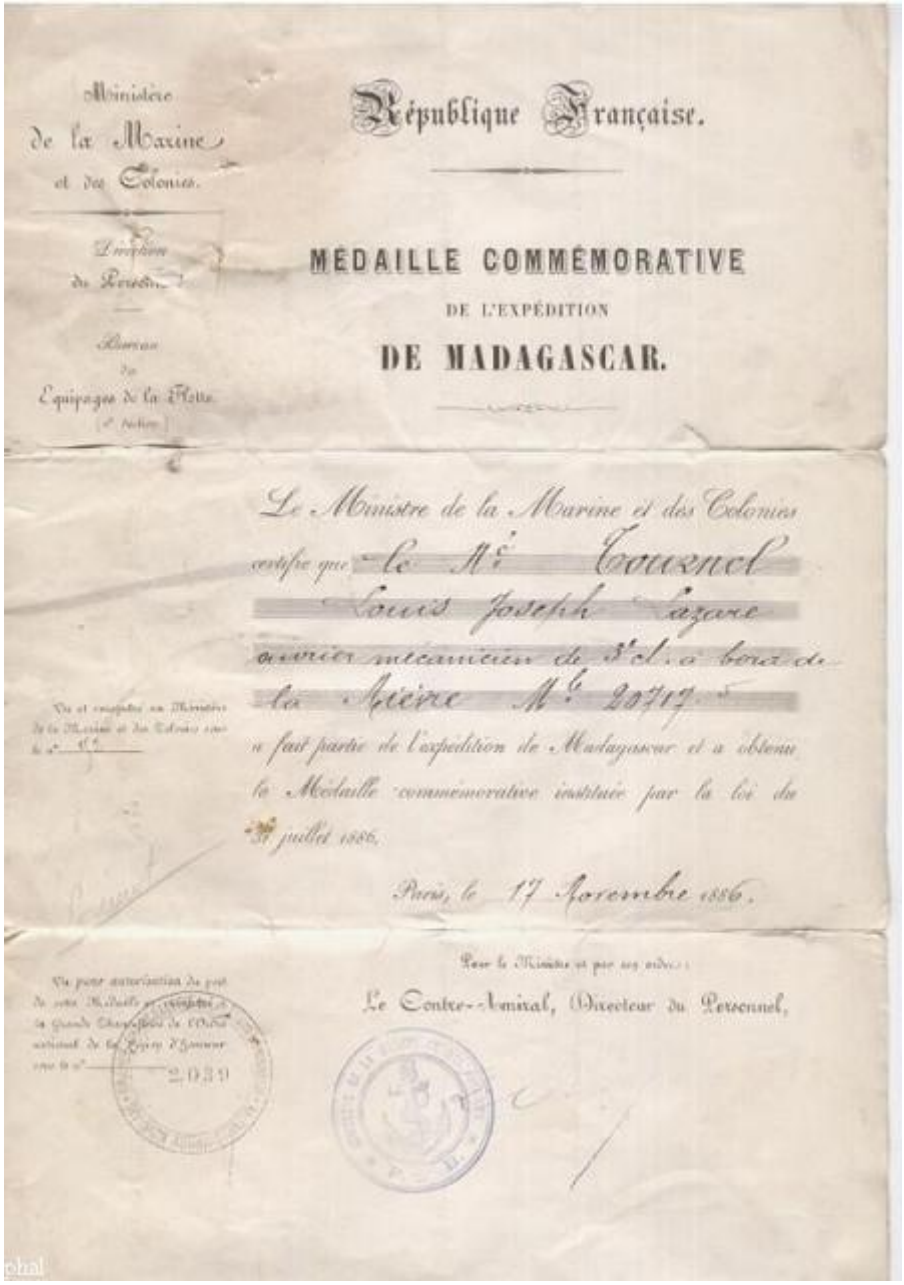
MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE MADAGASCAR PREMIÈRE EXPÉDITION DE 1883 à 1886

En 1883, en vue de faire reconnaître le protectorat de la France sur la côte nord-ouest de l'île, le gouvernement décida l'envoi à Madagascar d'un corps expéditionnaire de 2 500 hommes environ, placés sous les ordres de l'amiral PIERRE puis de l'amiral Paul-Émile MIOT.

Ce corps, composé de trois bataillons (un d'infanterie de marine, un second de fusiliers-marins et un dernier constitué de volontaires provenant de l'île de la Réunion) bombarda et occupa les ports de Majunga et Tamatave.

Le 8 juin 1886, un groupe de parlementaires constitué par 27 députés, déposait une proposition de loi en ces termes : « La faveur avec laquelle a été accueillie la proposition relative à la médaille du Tonkin, la satisfaction éprouvée par tous les braves soldats et marins qui ont pris part à cette expédition nous encouragent à vous proposer d'accorder une égale récompense aux soldats et marins qui ont pris part à la fatigante et meurtrière expédition de Madagascar. Les représentants du pays n'ont pas à voir en ce moment si l'on a eu raison d'entreprendre telle ou telle guerre lointaine, l'opinion publique a déjà fait justice sur ce point, il s'agit de récompenser les services rendus par des citoyens qui sont obligés de suivre leurs chefs et leurs drapeaux et qui ont versé leur sang pour l'honneur de la France. Comme leurs camarades du Tonkin ils ont par leur courage, leur dévouement, leur constance, leur abnégation, mérité la récompense que nous sollicitons pour eux. »

Ainsi, en vue de commémorer leurs faits d'armes, la loi du 31 juillet 1886, signée par le Président de la République Jules GRÉVY, institua la Médaille commémorative de Madagascar, d'un modèle proche de celle du Tonkin, remise avec un ***diplôme****.*



Ministère
de la Marine
et des Colonies.

Direction
du Personnel.

Bureau
de
l'Equipage de la Flotte
(2e Section)

République Française.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE
DE L'EXPÉDITION
DE MADAGASCAR.

Le Ministre de la Marine et des Colonies
certifie que le Mle Couzinet
Louis Joseph Lazare
ouvrier mécanicien de 3e cl. à bord de
la Mère Mle 20717
a fait partie de l'expédition de Madagascar et a obtenu
la Médaille commémorative instituée par la loi du
9 juillet 1886.

Paris, le 17 Novembre 1886.

Pour le Ministre et par ses ordres :
Le Contre-Amiral, Directeur du Personnel,

Vu et enregistré au Ministère de la Marine et des Colonies sous le n° 6[illegible]

Vu pour autorisation du port de cette Médaille et enregistré à la Grande Chancellerie de l'Ordre national de la Légion d'Honneur sous le n° 2039

phal

BÉNÉFICIAIRES



La Médaille commémorative 1883 - 1886 *récompensait les officiers, soldats et marins qui prirent part aux opérations à Madagascar, de 1883 à 1886.*

CARACTÉRISTIQUES

RUBAN

Largeur de 36mm.
Ruban identique pour les deux médailles : une alternance horizontale

De raies bleues et vertes de 4mm.



INSIGNE

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE MADAGASCAR

(Première expédition de 1883 à 1886).

Médaille ronde en argent, du module de 30 mm.
Gravure de Jean-Baptiste DANIEL-DUPUIS.

Sur l'avers : la légende REPUBLIQUE ***FRANÇAISE*** *entourait l'effigie de la République casquée Sur la visière du casque l'inscription PATRIE.*
L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.





*Sur le revers : une petite étoile sur fond rayonnant, encadrée par les dates 1883 et **1886**, surmontait l'inscription MADAGASCAR placée au-dessus d'un trophée constitué par quatre drapeaux et une ancre de marine L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.*

Les premières médailles furent réalisées avec une attache de bélière de forme ovoïde.

Le deuxième type avec une attache en forme de boule





Source ***http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm***

Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.htm***

RETOUR A LA PAGE D'ACCUEIL